

Votants : 79

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 22 septembre 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 28 septembre 2026

ATTRACTIVITÉ - APPROBATION DU RÈGLEMENT DU DISPOSITIF DE PÉPINIÈRE D'ENTREPRISES NIORT TECH

Titulaires et suppléants présents :

Pascal ADAM, Yannick ALLIROL, Stéphanie ANTIGNY, Sylvie AUDUSSEAU, Henri-Pierre BABEAU, Jérôme BALOGÉ, Chloé BANLIER, Maxime BARATON, Fabrice BARREAULT, Sébastien BILLAUD, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Céline BONNET-DERISBOURG, Cédric BOUCHET, Yohann BOUILLON, Sophie BOUTRIT, Sophie BROSSARD, Alain CANTEAU, Anne-Sophie CATRIX, Simon CHARLES, Christelle CHASSAGNE, Dominique CHAUSSEY, Olivier D'ARAUJO, Romain DUPEYROU, Emmanuel EXPOSITO, Mickaël FOSSOUL, Annie-Laurence FOUREL, Daniel GUIGNARD, Christophe GUINOT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Yann JEZEQUEL, Alain LECOMTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Bastien MARCHIVE, Elmano MARTINS, Jean-Claude MASSIAS, Sébastien MATHIEU, Loïc MICHAUD, Lucy MOREAU, Christine MOSCHENI, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Gilles NORMAND, Frédéric NOURRIGEON, Michel PAILLEY, Sandrine PFLIER, Katia PONCELET, Corinne RIVET BONNEAU, Nicolas ROBIN, Patricia ROCHER, Karine ROQUIER, Véronique ROUILLE-SURAU, Catherine ROUSSILLON, Christophe RUAAULT, Maximilien SAINT-CAST, Jean-François SALANON, Julie SIAUDEAU, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Philippe TERRASSIN, Victor TURPAUD-FIZZALA, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Judith VIEILLE, Nathalie VINATIER, Valérie VOLLAND.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Yamina BOUDAHMANI pouvoir à Thibault HEBRARD, Baptiste PEYRAUD pouvoir à Yann JEZEQUEL, Olivier POIRAUD pouvoir à Lucy MOREAU, Florence VILLES pouvoir à François GUYON, Lydia ZANATTA pouvoir à Aurore NADAL.

Titulaire absent suppléé :

Richard PAILLOUX par Simon CHARLES.

Titulaires absents excusés :

Annick BAMBERGER, Yasmine PELLETIER-GUILBARD, Guillaume RIOU.

Président de séance : Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance : Catherine ROUSSILLON

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 28 SEPTEMBRE 2026

ATTRACTIVITÉ - APPROBATION DU RÈGLEMENT DU DISPOSITIF DE PÉPINIÈRE D'ENTREPRISES NIORT TECH

Monsieur **Gérard LEFEVRE**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses dispositions relatives aux compétences des établissements publics de coopération intercommunale ;

Vu les Statuts de la Communauté d'Agglomération du Niortais approuvés par l'arrêté préfectoral n°79-2025-02-25-00001 du 25 février 2025 ;

Considérant la nécessité de fixer les règles de fonctionnement de la pépinière d'entreprises innovante NIORT TECH ;

Dans le cadre de sa compétence en matière de développement économique et afin de favoriser la création, l'implantation, l'hébergement et la consolidation des jeunes entreprises sur son territoire, la Communauté d'Agglomération du Niortais a décidé de structurer un dispositif de pépinière d'entreprises innovantes au sein de NIORT TECH, sis avenue Bujault à Niort.

Cet équipement a vocation à :

- Accueillir et héberger des entreprises en phase de création, de reprise ou de jeune développement ;
- Proposer une offre de services mutualisés, des locaux adaptés et un environnement favorable au développement des projets entrepreneuriaux ;
- Accompagner les porteurs de projet et jeunes entreprises par un suivi individualisé, des actions collectives et une mise en réseau avec les partenaires économiques du territoire ;
- Renforcer l'attractivité économique du territoire et soutenir la création d'emplois ;

Afin d'assurer le fonctionnement de la pépinière d'entreprises innovantes dans un cadre clair, transparent et sécurisé, il convient d'approuver le règlement du dispositif, annexé à la présente délibération, qui fixe notamment les modalités de sélection des porteurs de projet, les parcours, l'offre résidentielle, l'accompagnement mis en place ainsi que les engagements réciproques.

Ce document permettra de sécuriser les relations entre la Communauté d'Agglomération du Niortais et les entreprises accueillies.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve le règlement du dispositif pépinière innovante NIORT TECH ;
- Prend toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;
- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à signer le règlement du dispositif ;
- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à signer tous documents afférents.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 79

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Catherine ROUSSILLON

Gérard LEFEVRE

Secrétaire de séance

Vice-Président Délégué

Mention des voies et délais de recours :

« Un recours contentieux peut être déposé devant le Tribunal administratif de Poitiers sis 15 rue de Blossac 86000 POITIERS, dans les deux mois à compter de la date de publication de la présente délibération.

Ce recours contentieux peut être déposé par courrier ou directement auprès de l'accueil du tribunal ; il peut être également saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr ».